

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	18.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Finanzmarkt
Akteure	Landolt, Martin (bdp/pbd, GL) NR/CN
Prozesstypen	Motion
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Finanzmarkt, Motion, 2017 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Finanzmarkt	1
Kapitalmarkt	1

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

DFF	Département fédéral des finances
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Finanzmarkt

MOTION
DATUM: 13.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Martin Landolt (pbd, GL) a depose une motion afin de clarifier la **repartition des taches en matiere de marches financiers**. L'objectif est d'optimiser la repartition des competences entre le Conseil federal, donc le Departement federal des finances (DFF), et l'Autorite federale de surveillance des marches financiers (FINMA). Plus precisement, la motion demande une meilleure dissociation entre les responsabilites de pilotage politique, de definition de strategie et de surveillance operationnelle afin de renforcer l'efficacite sans interferer dans l'independance de la FINMA. Si le Conseil federal s'est montre favorable, la deputee Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL) s'est opposee a la motion. En effet, elle estime que la repartition des roles est deja clairement definie. Lors du vote, la motion a ete adoptee par 127 voix contre 52 et 4 abstentions. Le camp rose-vert s'est oppose a la motion mais n'a pas pese suffisamment lourd face aux voix du camp bourgeois et du centre.¹

MOTION
DATUM: 13.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Le debat sur l'activite de l'autorite de surveillance des marches financiers (FINMA), et plus particulierement sur la repartition des taches entre la surveillance et la regulation a ete recemment alimente par plusieurs objets comme les motions 17.3976 et 18.3612. Martin Landolt (pbd, GL) a egalement depose une motion pour **repartir clairement les responsabilites entre pilotage politique et surveillance**, entre la FINMA et le Departement federal des finances (DFF).

A l'identique du Conseil federal, qui proposait d'adopter la motion, et du Conseil national, la commission de l'economie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a propose a sa chambre d'adopter la motion par 10 voix contre 3. La majorite de la CER-CE estime preponderant d'affiner la repartition des taches rapidement, car elle est d'avis que la FINMA regule trop en detail et empiete sur des competences qui ne lui sont pas attribuees. A l'oppose, une minorite craint qu'une telle motion entaille irreversiblement l'independance de la FINMA. Au final, la chambre des cantons a adopte la motion apres retrait de la proposition de la minorite Levrat (ps, FR).²

Kapitalmarkt

MOTION
DATUM: 24.09.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Erich Ettlen (pdc, SO) a depose une motion pour **recentrer l'activite legislative de l'Autorite federale de surveillance des marches financiers (FINMA)**. En effet, il estime que la FINMA empiete sur les responsabilites du Parlement, ou en d'autres termes, qu'elle edicte des regles alors que l'activite reglementaire est a la charge du legislateur. La motion souhaite donc que **la FINMA** se concentre sur son activite de surveillance au lieu d'envisager des projets de circulaires qui auraient un impact legislatif.

Si le Conseil federal a affirme sa volonte de mieux definir les responsabilites qui incombent au Parlement, au gouvernement et a la FINMA, il propose de rejeter la motion car d'autres travaux sont deja en cours. Ainsi, sur la problematique de la repartition des responsabilites, le Conseil federal rapporte que la motion Landolt (pbd, GL) 17.3317 et la motion CER-CN 17.3976 ont deja ete adoptees au Conseil national. Puis, sur la thematique des circulaires de la FINMA, il precise que les postulats Germann (udc, SH) 17.3620 et Vogler (pdc, OW) 17.3566 ont egalement ete acceptes. Finalement, le Conseil des Etats a transmis l'objet a sa commission competente pour un examen detaile.³

1) BO CN, 2017, pp.2118 s.

2) BO CE, 2018, pp.1068; BO CN, 2018, pp.2118; Rapport CER-CE du 2.11.18

3) BO CE, 2018, pp.745